

**Etats financiers consolidés
Du Groupe SMALTO**

**Pour l'exercice clos
au 31 mars 2016**

Sommaire

• Compte de résultat consolidé	3
• Bilan consolidé	
➤ Actif	4
➤ Passif	5
• Tableau des flux de trésorerie consolidé	6
• Tableau de variation des capitaux propres consolidés	7
• Annexe consolidée	
Note 1 Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et evenements post-cloture	10
Note 1.1 Présentation du groupe et historique	10
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.	11
Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice	11
Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture	11
Note 1.3 Soutien aux filiales	11
Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2016.....	12
Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2016.....	12
Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2016.....	12
Note 2 Principes, REGLES ET METHODES comptables	13
Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2016.....	13
Note 2.1.1 Première consolidation	13
Note 2.1.2 Consolidation	14
Note 2.1.3 Conversion	14
Note 2.2 Ecart d'acquisition.....	14
Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles	15
Note 2.4 Immobilisations financières	16
Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés	16
Note 2.6 Stocks	16
Note 2.7 Dépréciation d'actifs	17
Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements	17
Note 2.9 Impôts différés.....	17
Note 2.10 Provisions	18
Note 2.11 Emprunts	18
Note 2.12 Chiffre d'affaires	18
Note 2.13 Résultat financier.....	18
Note 2.14 Résultat exceptionnel	18
Note 2.15 Résultat par action.....	19
Note 2.16 Crédit Impôt recherche.....	19
Note 2.17 Méthodes préférentielles	19
Note 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN	20
Note 3.1 Immobilisations incorporelles.....	20

Note 3.2 Immobilisations corporelles	21
Note 3.3 Immobilisations financières	21
Note 3.4 Stocks et en-cours.....	21
Note 3.5 Valeurs mobilières de placements.....	22
Note 3.6 Créances et Dettes	22
Note 3.6.1 Créances	22
Note 3.7 Echéance des créances et des dettes	23
Note 3.7.1 Echéances des créances.....	23
Note 3.7.2 Echéances des dettes	24
Note 3.8 Comptes de régularisation.....	24
Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs	24
Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs	25
Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette.....	25
Note 3.10 Capitaux propres	25
Note 3.11 Provisions pour risques et charges	25
Note 3.12 Dettes financières	27
Note 3.13 Impôts différés.....	27
Note 3.13.1 Analyse de la charge d’impôt :	27
Note 3.13.2 Analyse des impôts différés consolidés au bilan :	28
Note 3.13.3 Preuve d’impôts.....	28
Note 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	29
Note 4.1 Chiffre d’affaires	29
Note 4.2 Résultat d’exploitation	29
Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d’exploitation	30
Note 4.4 Résultat financier.....	30
Note 4.5 Résultat exceptionnel	31
Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital.....	32
Note 5 Effectif ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS	33
Note 6 LITIGES.....	33
Note 6.1 Litiges fiscaux	33
Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes	33
Note 6.1.2 Francesco Smalto International	34
Note 6.2 Autres litiges	35
Note 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	35
Note 7.1 Engagements donnés	35
Note 7.2 Engagements reçus.....	35
Note 7.3 Entreprises Liées	36

Compte de résultat consolidé

(en K€)		31/03/2016	31/03/2015
1) Chiffre d'affaires	Note (4.1)	12 637	14 368
2) Autres produits d'exploitation		172	1 127
3) Achats consommés		-6 417	-7 731
4) Charges de personnel		-5 082	-5 145
5) Autres charges d'exploitation		-4 148	-3 685
6) Impôts et taxes		-154	-238
7) Dotations aux amortissements et provisions	Note (4.3)	-1 114	-2 043
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	Note (4.2)	-4 107	-3 348
2) Produits financiers		312	744
3) Charges financières		-379	-317
II - RESULTAT FINANCIER	Note (4.4)	-68	427
III - RESULTAT COURANT		-4 174	-2 921
1) Produits exceptionnels			431
2) Charges exceptionnelles		-672	-1 521
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note (4.5)	-672	-1 090
Impôts sur les bénéfices		660	-79
Impôts différés		-41	175
V - IMPOTS SUR LES RESULTATS		618	97
VI - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		-5 465	-4 107
Amortissement écart d'acquisition		-144	-144
RESULTAT NET (Part du groupe)		-5 609	-4 252
Résultat par action			
	<i>Nombre d'action</i>	21 949 607	21 947 607
	<i>Résultat net par action</i>	-0,256	-0,194
Résultat dilué par action			
	<i>Nombre dilué d'action</i>	79 209 315	79 203 315
	<i>Résultat net dilué par action</i>	-0,008	-0,050

Bilan consolidé

(en K€)

Actif	Note	MONTANTS BRUTS au 31/03/16	AMORT. & PROVISIONS au 31/03/16	MONTANTS Nets au 31/03/16	MONTANTS Nets au 31/03/15
Ecarts d'acquisition	(3.1)	1 440	800	640	784
1) Concessions et brevets		754	528	227	271
2) Droit au bail		9 201		9 201	9 213
3) Autres immobilisations incorporelles		3 132		3 132	3 132
Immobilisations Incorporelles	(3.1)	13 087	528	12 559	12 615
1) Installations techniques		104	103	1	2
2) Autres immobilisations corporelles		4 667	4 486	181	265
3) Immobilisations corporelles en cours		3		3	
Immobilisations corporelles	(3.2)	4 773	4 589	184	267
1) Autres immobilisations financières		476		476	482
Immobilisations Financières	(3.3)	476		476	482
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 776	5 917	13 859	14 148
1) Stocks Matières Premières		686	115	572	558
2) Stocks d'encours		22		22	75
3) Stocks de ppts interm. & finis		130		130	82
4) Stocks de marchandises		3 743	417	3 326	4 479
Stocks et encours	(3.4)	4 581	531	4 049	5 195
Clients et comptes rattachés	(3.6.1)	8 762	3 289	5 473	4 611
Créances clients et comptes rattachés		8 762	3 289	5 473	4 611
1) Créances fiscales et sociales	(3.6.1)	820		820	656
2) Débiteurs divers	(3.6.1)	555	5	550	632
3) Créances fiscales IS	(3.6.1)	564		564	443
4) Impôts différés actifs	(3.13)	13		13	3
5) Total comptes de régularisation actif	(3.8.1)	306		306	346
Autres créances et comptes de régularisation		2 258	5	2 253	2 080
1) Valeurs mobilières de placements		64	53	12	17
2) Disponibilités		437		437	616
Trésorerie	(3.9)	501	53	448	633
TOTAL ACTIF CIRCULANT		16 102	3 879	12 224	12 518
TOTAL ACTIF		35 878	9 796	26 082	26 666

Bilan consolidé

(en K€)

Passif	<i>Note</i>	MONTANTS au 31/03/2016	MONTANTS au 31/03/2015
1) Capital		2 195	2 195
2) Primes sur le capital		19 322	19 322
3) Réserves		-15 329	-11 077
4) Ecart conversion		-1 181	-1 315
CAPITAL ET RESERVES		5 007	9 125
RESULTAT DE L'EXERCICE		-5 610	-4 252
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3.10)	-603	4 873
1) Provisions impôts différés	(3.13)	1 045	1 077
2) Provision pour impôts		364	364
3) Provision pour risques & charges	(3.11)	832	768
PROVISIONS		2 242	2 209
1) Emprunts obligataires convertibles	(3.12)	10 000	10 000
2) Autres Dettes financières courantes	(3.12)	2	14
3) Concours bancaires courants	(3.9)	249	352
4) Total Intérêts courus non échus	(3.12)	217	218
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		10 468	10 584
1) Fournisseurs	(3.6.2)	5 473	4 767
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 473	4 767
1) Avances et acomptes reçus / com.	(3.6.2)	313	401
2) Dettes fiscales et sociales	(3.6.2)	3 630	2 865
3) Comptes courants		4 426	370
4) Dettes diverses	(3.6.2)	110	69
5) Total comptes de régularisation passif	(3.8.2)	24	526
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		8 502	4 231
TOTAL DETTES		24 443	19 581
TOTAL PASSIF		26 082	26 666

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En K€)	31/03/2016	31/03/2015
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	-5 610	-4 252
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
Dotations aux Amortissements et provisions	483	886
Reprises des Amortissements et provisions	-122	-250
Plus et moins values de cession		-13
Impôts différés	-41	175
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-5 290	-3 454
Variation des frais financiers	-1	15
Variation nette exploitation	355	1 139
Var° de stock	1 135	1 899
Var° des Créances d'exploit°	-1 028	1 257
Var° des Dettes d'exploit°	248	-2 017
Variation nette hors exploitation	4 893	888
Var°des créances hors exploitation	-44	194
Var°des dettes hors exploitation	5 399	-296
Var°des comptes de liaison		
Charges et produits constatés d'avance	-462	989
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	5 247	2 041
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-43	-1 413
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles		-23
Décaisst / acquisition immos corporelles	-26	-13
Encaisst / cession d'immos corp et incorp		
Décaisst / acquisition immos financières		-9
Encaisst / cession immos financières	3	0
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-24	-44
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Encaissements provenant d'obligations détenues par le Groupe		676
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts	-11	-11
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-11	665
VARIATION DE TRESORERIE	-78	-792
Incidences des variations de taux de change	-3	10
TRESORERIE A L'OUVERTURE (1)	281	1 063
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)	199	281

- (1) La trésorerie est constituée au bilan des postes VMP et disponibilités de l'actif et des concours bancaires au passif.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Postes	Capital social	Primes sur le capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion (1)	Capitaux Propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres consolidés
Valeurs au 31/03/2015	2 195	19 322	-11 077	-4 252	-1 315	4 873		4 873
Variation Capital						0		0
Variation Ecart conversion						0		0
Résultat de l'exercice				-5 610	134	-5 476		-5 476
Mouvements / réserves conso			-4 252	4 252		0		0
Valeurs au 31/03/2016	2 195	19 322	-15 329	-5 610	-1 181	-603		-603

(1) Les écarts de conversion correspondent à la conversion des comptes de la filiale Suisse (FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl) en monnaie de consolidation, au taux de clôture pour le bilan et taux moyen pour le compte de résultat.

Annexe

Groupe SMALTO

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 MARS 2016**

**NOTE 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS
POST-CLOTURE**

Note 1.1 Présentation du groupe et historique

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- **La couture** : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.
- **Le prêt-à porter** : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :
 - Ligne 1 « haut de gamme », griffée «Smalto avec un positionnement « tailleur-créateur ».
 - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».
- **Les licences** : SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (4 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1^{ère} consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice

Note 1.2.1.1 Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Nous vous précisons que la Société a déposé auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une requête en vue du report de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. Dans son ordonnance rendue le 5 septembre 2016, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 30 décembre 2016.

Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture

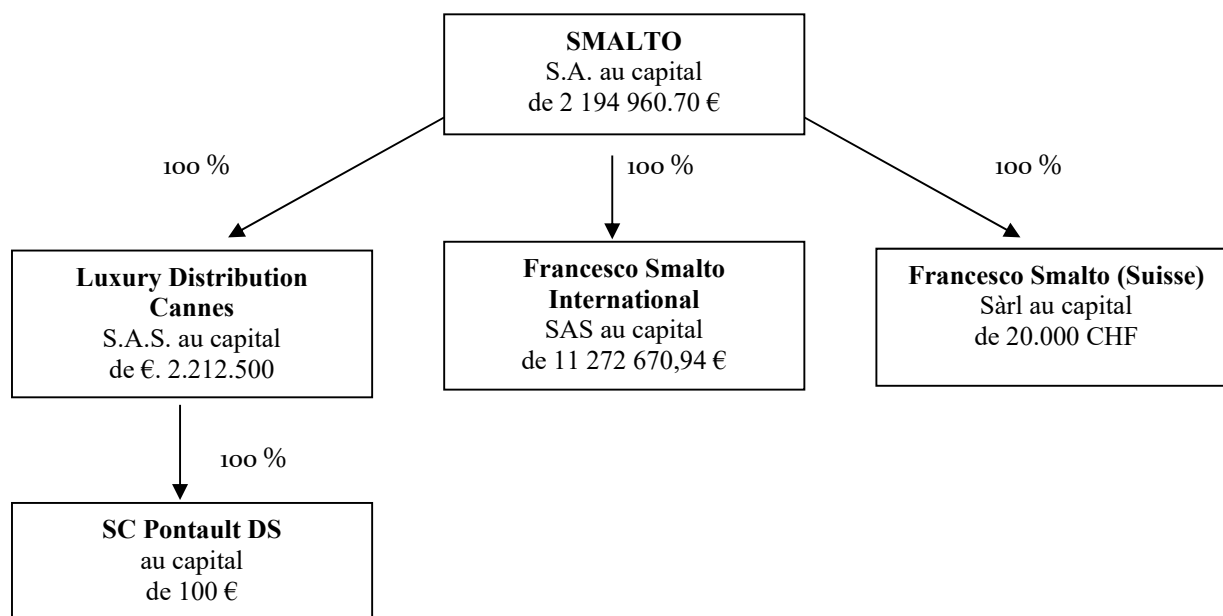
Le 22 juin 2016, la Société a cédé le droit au bail de la boutique situé 3 boulevard de la Croisette à Cannes à la société Finamas.

Note 1.3 Soutien aux filiales

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International, de la société Luxury Distribution Cannes et de la société Francesco Smalto Suisse Sàrl et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces sociétés sans soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2017 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, Smalto se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants dans que cela mette en péril les sociétés.

Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2016

Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2016



Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2016

Nom	31 mars 2016				31 mars 2015			
	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts
Smalto	Consolidante				Consolidante			
Francesco Smalto International (FSI)	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Luxury distribution Cannes	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
SC Pontault DS	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100

(*) CE = Contrôle exclusif

(**) IG = Intégration globale

Nom	Forme sociale	N° Siren	Adresse	Pays
Smalto	S.A.	338 189 095	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto International (FSI)	S.A.S.	329 120 794	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Luxury distribution Cannes	S.A.S.	421 600 024	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
SC Pontault DS	S.C.	449 260 595	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	S.A.R.L	CH-660-0185998-5	19 Quai du mont Blanc Genève	Suisse

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 afférent à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2016

Note 2.1.1 Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1^{er} avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date de l'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Note 2.1.2 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés. Lors de la réconciliation des comptes réciproques les écarts non significatifs ont été traités en alignant les montants sur la position du vendeur. Les marges internes sur stocks ont été éliminées sur la base d'un taux de marge interne fixé à 25 % pour l'ensemble du groupe.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2016, à l'exception de la société « SC Pontault DS » qui clôture ses comptes au 31/12/2015, pour laquelle une situation intermédiaire a été réalisée au 31 mars 2016.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Note 2.1.3 Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.2 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilé entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 2.7.

Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entraînerait la constatation d'une provision.
- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservés par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée.

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels.

Le groupe ne dispose d'aucun frais de développement dans ses comptes consolidés au 31 mars 2016.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Concessions, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Note 2.4 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Note 2.6 Stocks

Valeur brute :

Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations :

Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Note 2.7 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Note 2.9 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- Lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Note 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Note 2.11 Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Note 2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Note 2.13 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Note 2.14 Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Note 2.15 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

Note 2.16 Crédit Impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, il a été décidé de classer ce produit en autres produits d'exploitation.

Note 2.17 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN**Note 3.1 Immobilisations incorporelles**

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/16	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes au 31/03/16	Valeurs Nettes au 31/03/15
Ecart d'acquisition	1 440	800	640	784
Concessions, brevets, licences	754	528	227	271
Droit au bail	9 201		9 201	9 213
Autres actifs incorporels	3 132		3 132	3 132
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 087	528	12 559	12 615
Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	
31-mars-15	13 132	517	12 615	
Augmentations	0	44	-44	
Diminutions	-33	-33	0	
Ecart de change	-12		-12	

L'écart d'acquisition provient de l'acquisition de la société FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl. Il était amorti sur 20 ans. Lors de la clôture des comptes du 31/03/2013, la durée d'amortissement a été revue et dorénavant l'amortissement est sur 10 ans. Le test de valeur, reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, a été effectué sur la base d'un taux d'actualisation de 17%.

La baisse des Concessions, brevets et licences concernent la mise au rebut en rapport avec l'arrêt du site E-Commerce.

Les droits au bail intègrent la boutique rue François 1^{er} pour 8.5 M€, la boutique cour de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€ et la boutique de Genève pour 0,4M€. Les autres actifs incorporels pour 3,1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché. Les boutiques de François 1^{er} et de Bordeaux ont fait l'objet d'une évaluation en 2015 par un expert immobilier indépendant. Il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation au 31 mars 2016.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/16	Amortissements	Valeurs Nettes au 31/03/16	Valeurs Nettes au 31/03/15
Installations tech, mat et outillages ind.	104	103	1	2
Immobilisations techniques en crédit-bail				4
Autres immobilisations corporelles	4 667	4 486	181	261
Immobilisations en cours	3		3	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 772	4 590	184	267

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-15	4 777	4 510	267
Augmentations	26	109	-82
Diminutions	-7	-7	0
31-mars-16	4 796	4 614	184

Note 3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (181 K€), FSI (153 K€), LDC (21 K€) et Francesco Smalto Suisse (121 K€) dans le cadre des locations immobilières.

Note 3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31 mars 2016 s'analysent comme suit :

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/16	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/16	Valeurs Nettes au 31/03/15
Matières premières	686	115	572	558
En cours biens	22		22	75
Produits finis	130		130	82
Marchandises	3 743	417	3 326	4 479
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	4 581	531	4 049	5 195

Les stocks en valeur brute s'élèvent à 4 581 K€ au 31 mars 2016 versus 5 686 K€ au 31 mars 2015.

La société FSI détient la plus grande part du Stock du groupe à hauteur de 4.1 M€, soit 88 % du stock brut global au 31/03/2016.

Note 3.5 Valeurs mobilières de placements

Le Groupe dispose de titres d'autocontrôle, soit 97 896 titres regroupés acquis au cours moyen de 0,636 € pour une valeur totale de 64 K€. La dépréciation a été calculée sur la base du taux moyen du mois précédent la clôture. Conformément à leur affectation, ces actions propres ne sont pas éliminées dans les comptes consolidés du Groupe.

Note 3.6 Créances et Dettes

Note 3.6.1 Créances

Les créances s'analysent comme suit au 31 mars 2016 :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/16	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/16	Valeurs Nettes au 31/03/15
Clients	8 762	3 289	5 473	4 611
TOTAL CREANCES CLIENTS	8 762	3 289	5 473	4 611
Créances sociales	23		23	19
Créances fiscales	797		797	637
Créances fiscales d'IS	564		564	443
Débiteurs divers	555	5	550	632
TOTAL AUTRES CREANCES (*)	1 939	5	1 934	1 731

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés à l'actif (IDA)

Les créances fiscales d'IS sont constituées du Carry Back de la société Baronet (364 K€) société ayant fait l'objet d'une TUP en 2008 au profit de FSI, et de crédits d'impôt recherche (200 K€). Quant aux créances fiscales, elles sont constituées de TVA et de CICE. Cette créance de Carry back fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale et est totalement dépréciée par l'intermédiaire d'une provision pour risques et charges.

Note 3.6.2 Dettes

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
Fournisseurs et comptes rattachés	5 473	4 767
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	5 473	4 767
Avances et acomptes reçus	313	401
Dettes sociales	1 203	1 731
Dettes fiscales	2 427	1 134
Comptes courants créditeurs	4 426	370
Dettes diverses	110	69
TOTAL AUTRES DETTES (*)	8 478	3 704

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés au passif (IDP)

Les dettes fiscales sont constituées de TVA, CET et diverses taxes. Le compte courant concerne la société Cadanor SA.

Note 3.7 Echéance des créances et des dettes

Note 3.7.1 Echéances des créances

Ventilation des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2016
Clients	5 473	3 290	8 762
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	5 473	3 290	8 762
Créances sociales	23		23
Créances fiscales	997		997
Créances fiscales d'IS		364	364
Débiteurs divers	690	5	695
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	1 710	3 659	2 079

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2015
Clients	4 611	3 013	7 624
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	4 611	3 013	7 624
Créances sociales	19		19
Créances fiscales	637		637
Créances fiscales d'IS	79	364	443
Débiteurs divers	632	5	637
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	1 367	3 382	1 736

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés actifs (IDA)

La créance de carry-back est à plus d'un an car elle a fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale.

Note 3.7.2 Echéances des dettes

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	5 473		5 473
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	5 473		5 473
Avances et acomptes reçus	313		313
Dettes sociales	1 203		1 203
Dettes fiscales	2 427		2 427
Comptes courants créditeurs	4 426		4 426
Dettes diverses	110		110
TOTAL AUTRES DETTES (*)	8 478		8 478

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	4 767		4 767
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	4 767		4 767
Avances et acomptes reçus	401		401
Dettes sociales	1 731		1 731
Dettes fiscales	1 134		1 134
Comptes courants créditeurs	370		370
Dettes diverses	69		69
TOTAL AUTRES DETTES (*)	3 704		3 704

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés passifs (IDP)

Note 3.8 Comptes de régularisation

Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs

Au 31 mars 2016, les charges constatées d'avance se présentent ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
ACTIF		
Charges constatées d'avance	306	346
TOTAL Comptes de régularisation actif	306	346

Les charges constatées d'avances sont des charges d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs

Au 31 mars 2016, les produits constatés d'avance ressortent à :

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
PASSIF		
Produits constatés d'avance	24	526
TOTAL Comptes de régularisation passif	24	526

Les produits constatés d'avances sont des produits d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette

Au 31 mars 2016, la trésorerie nette se présente ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
Valeurs mobilières de placement	12	17
Disponibilités	437	616
Concours bancaires courants (1)	-249	-352
TOTAL Trésorerie nette	200	281

(1) Moyens de paiements émis non débités, la Société ne disposant plus de facilités de caisse.

Note 3.10 Capitaux propres

Au 31 mars 2016, le capital social se présente ainsi (en milliers d'euro) :

Capital social	2 195
Nombre d'actions	21 947 607
Valeur nominale (regroupement)	0,10

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2016 se trouve avec les états financiers.

Note 3.11 Provisions pour risques et charges

(En Keuros)	A Nouveau au 31/03/2015	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Solde au 31/03/2016
Prov. autres risques	643	21	-118		546
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	125	165		-4	287
TOTAL Provisions pour risques et charges	768	186	-118	-4	832

Les « provisions autres risques » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux, à des litiges commerciaux avec des fournisseurs et à un litige avec un ancien bailleur.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 6.

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 31 mars 2016 sont d'un montant de 287 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite. Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 1,39% (OAT 10 ans + prime de risque 0,25%) ;
Table de mortalité année INSEE TD-TV 11-13 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

Note 3.12 Dettes financières

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
Emprunts obligataires convertibles (1)	10 000	10 000
Dettes financières diverses	2	2
Dettes financières Crédit Bail (2)		11
Total Intérêts courus non échus	217	218
Concours bancaires courants	249	352
TOTAL Emprunts et dettes financières	10 468	10 584

Variations	Valeurs Brutes
31-mars-15	10 584
Augmentations	0
Diminutions	-116
Variations de périmètre et écarts de change	
31-mars-16	10 468

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles	0	10 000		10 000
Dettes financières diverses	2			2
Dettes financières Crédit Bail				0
Total Intérêts courus non échus	217			217
Concours bancaires courants	249			249
TOTAL Emprunts et dettes financières	468	10 000		10 468

(1) L'emprunt obligataire correspond aux ventes d'Obligations (676K€) par SC Pontault DS en décembre 2014 à l'extérieur du Groupe.

(2) Le Crédit-Bail est arrivé à échéance.

Note 3.13 Impôts différés

Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :

(en K€)	31/03/2016	31/03/2015
Impôt courant	660	-79
Impôts différés	-41	175
Charge effective d'impôt	619	97

Note 3.13.2 Analyse des impôts différés consolidés au bilan :

En K€	31/03/2016	31/03/2015
Deficits reportables activés	1 309.0	1 442.4
Marge en stock	55.2	69.6
Provision pour indemnité de départ	95.4	40.0
Différences temporaires	9.6	11.3
Crédit bail	-	0.7
Ecart de conversion	-	-
Réévaluation actif incorporels	- 2 502.0	- 2 502.0
Provision Intragroupe	-	133.0
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 1 032.8	- 1 071.0

Impôts différés actifs	12.5	3.0
Impôts différés passifs	- 1 035.0	- 1 074.0
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 1 022.5	- 1 071.0

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 19 319 K€ pour le France et 4 415 k€ pour la Suisse.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

Note 3.13.3 Preuve d'impôts

En K€	BASE AU 31/03/2016	BASE AU 31/03/2015
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-5 466	-4 108
Charge d'impôt effective	618	97
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-4 848	-4 011
Taux d'imposition	33%	33%
Impôt théorique	1 616	1 337
Différence taux imposition	18	122
Crédit impôt recherche	121	79
Déficits reportables de l'exercice non activés	-1 227	-1 539
Déficits reportables non activés à l'ouverture		186
Déficits reportables activés à l'ouverture et non utilisés		-300
Différences permanente	-1 148	
Autres	2	19
Charge d'impôt effective	-618	-97
Taux d'impôt effectif	13%	2%

NOTE 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 4 magasins en propre (François 1er, Bordeaux, Cannes et Genève),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

L'analyse du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15	Evolution en %
1) Négoce	4 346	6 307	-31%
2) Retail	4 734	5 165	-8%
3) Couture	2 775	1 264	120%
4) Autre	782	1635	-52%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	12 637	14 368	-12%

Le Chiffre d'affaires Autre porte essentiellement sur les produits de licences.

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 12 %.

Le Retail est en baisse de 8% avec des situations constatées (hausse sur les magasins de Bordeaux et Cannes et baisse pour les magasins de Paris et de Genève).

L'activité Couture présente une hausse de 120%.

L'essentiel du recul provient de l'activité Négoce (-1.96 M€) en raison d'une de la perte des contrats commerciaux de galerie lafayette et le reste vient des achats Chines, Ukraine, Russie et Moyen-Orient.

Les Autres en baisse essentiellement liée à la non reconduite de certains contrats de licences.

Note 4.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	Valeurs au 31/03/2016	Valeurs au 31/03/2015
1) Ventes de marchandises	9 089	11 532
2) Ventes de produits	2 761	1 200
4) Ventes de services	787	1 635
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	12 637	14 368
1) Production stockée	-6	-16
3) Subventions		0
4) Reprises amortissements et provisions	128	709
5) Autres produits d'exploitation (dont transferts de charges)	50	434
II - TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	12 809	15 493
1) Achats de marchandises	-4 349	-4 978
2) Achats de matières	-570	-469
3) Variation de stocks	-1 086	-1 900
4) Achats de sous-traitance	-269	-274
5) Achats non stockés, Matériel et Fournit.	-144	-109
III - ACHATS	-6 418	-7 731
1) Autres achats et charges externes	-1 800	-1 448
2) Impots et taxes	-154	-238
3) Charges de personnel	-5 082	-5 145
4) Dotation aux amortiss. et provisions	-1 115	-2 043
5) Autres charges d'exploitation	-157	-41
6) Autres services extérieurs	-2 191	-2 196
IV - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-16 916	-18 842
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 107	-3 348

Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
Total dotation aux amortissements	153	268
Total dotation aux provisions (1)	961	1 775
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT & PROV	1 114	2 043
Total des reprises sur immos		
Total des reprises de provisions	128	709
TOTAL DES REPRISES DE PROV ET AMORT	128	709
Total	986	1 334

(1) dont dotations pour dépréciation des stocks (448 K€) et dépréciations des clients (328 K€).

Note 4.4 Résultat financier

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
Revenus des autres créances et VMP		5
Gains de change	312	724
Intérêts et autres produits financiers		14
Produits nets sur cession de VMP		
Reprise sur provision financière		0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	312	744
Dotation aux prov. & amort. financiers	-6	-20
Intérêts et charges financières (1)	-374	-310
Pertes de change		0
Charges nettes sur cession de VMP		
Autres charges financières		13
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-380	-317
RESULTAT FINANCIER	-68	427

(1) comprenant le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2016.

Note 4.5 Résultat exceptionnel

(En K€)	Valeurs au 31/03/16	Valeurs au 31/03/15
Autres produits exceptionnels		14
Reprise provisions pour risques et charges (1)		80
Transfert de charges exceptionnelles (2)		337
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	431
Charges sur opération de gestion (3)	-672	-976
Autres charges exceptionnelles (4)		-465
Doations amortissements et provisions except.		-80
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-672	-1 521
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-672	-1 090

(1) Indemnités de départ en retraite en 2015,

(2) Produits à recevoir concernant un sinistre sur le stock Suisse en 2015,

(3) dont 520 K€ de pénalité et majoration de retard (Litige Baronet 468 K€ à lui seul) et le reste concerne des condamnations diverses (49 K€ Gerence, 27 K€ Dupont). En ce qui concerne l'exercice précédent, 374 k€ étaient liés au sinistre précité, 340 k€ de litige fournisseurs, 150 k€ de différentiel entre un produit d'assurance estimé et ce qui a été réellement perçu.

(4) litiges prud'homaux et litige avec ancien bailleur en 2015.

Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;

De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;

D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 593 188 (en tenant compte de 1 618 060 BSA déjà exercés à fin mars 2016) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 209 315 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 5 609 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de - 5 309 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,008 euro pour 79 209 315 actions.

NOTE 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A périmètre constant, l'évolution de l'effectif moyen du Groupe s'analyse comme suit :

Entités	31/03/2016	31/03/2015
Smalto	4	5
FSI	77	83
Luxury Distribution Cannes	4	4
Francesco Smalto (Suisse) Sarl	2	2
SC Pontault DS	0	0
Effectif moyen groupe	87	94

La société INGENIERIE représentée par M. Patrick ENGLER (Administrateur de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Au titre de ce contrat, la société INGENIERIE a facturé 60 K€ HT au cours de l'exercice.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

NOTE 6 LITIGES

Note 6.1 Litiges fiscaux

Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes

La Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 mars 2006. Suite à ce contrôle l'administration fiscale a émis, les 21 décembre 2016 et 16 mai 2007, deux propositions de rectification qui ont conduit à trois catégories de rectifications.

Le sujet majeur de redressement est une insuffisance de marge réalisée par la Société. L'administration fiscale a appliqué une amende (100%) sur la marge insuffisante réalisée avec les clients de la boutique, considérant que ceux-ci ont bénéficié d'une distribution de dividende sans qu'ils soient nominativement désignés.

L'administration fiscale a émis des avis de mise en recouvrement en matière d'impôt sur les sociétés (amende) pour 1 694 K€ et en matière de TVA (droits, intérêts et majoration) pour un montant de 398 K€.

En octobre 2013, la société a obtenu des dégrèvements de 255 K€ en matière d'impôts sur les sociétés et de 5,5 K€ de TVA.

Suite à l'audience du 23 juin 2016, le Tribunal Administratif de Nice a rendu un jugement en date du 31 août 2016 par lequel il a confirmé le dégrèvement de 255 K€ en matière d'impôt sur les sociétés et de 5,5K€ sur les rappels de TVA. Il décharge également la Société de la majoration exclusive de bonne foi de 40 % sur le rappel de TVA de 10 K€ et à concurrence de 51 K€ sur l'amende pour distribution occulte.

La requête présentée a en revanche été rejetée pour ce qui concerne le solde des amendes et impositions mises à la charge de la société.

Un recours devant la Cour Administrative d'Appel est en cours de préparation dès lors que la Société entend maintenir sa contestation des rappels maintenus.

Sur la base des premiers dégrèvements déjà obtenus, la Société, assistée du cabinet CMS BUREAU FRANCIS LEFEVRE, poursuit les procédures contentieuses. Sur cette base elle estime avoir une issue favorable et n'a donc pas enregistré de provision les concernant.

Note 6.1.2 Francesco Smalto International

La société BARONET a fait l'objet d'une vérification de comptabilité couvrant la période du 1er février 2001 au 30 avril 2005. Suite à cette vérification une proposition de rectification adressée le 22 décembre 2005 à la Société. La proposition de rectification porte principalement sur la déductibilité de certaines charges intragroupe ainsi qu'une contestation de l'application régime mère-fille. Le montant des impositions supplémentaires (droits, majorations et intérêts) mises à la charge de la société s'élève à 1 248 K€. Cette proposition de rectification comprenait par ailleurs un redressement de TVA pour un montant en droits et intérêts de 595 K€.

Cette société a été absorbée suite à une Transmission Universelle de Patrimoine par la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL suite à l'assemblée générale du 31 mars 2008.

Cette proposition de rectification a été contestée. Le Tribunal Administratif de Paris a rendu deux jugements défavorables le 26 janvier 2011. Il a été formé appel de ces deux décisions en date du 24 mars 2011 devant la Cour d'Appel Administrative. Cette dernière a rejeté les deux requêtes par des arrêts des 24 janvier 2013 et 24 octobre 2013. Ces décisions ont été contestées devant le Conseil d'Etat.

Le 27 juillet 2015, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi. La Société a saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le 19 février 2016 pour poursuivre la contestation des rappels à concurrence des impositions résultant de la remise en cause du régime des sociétés mères et filiales. Cependant en mai 2016, La Cour a déclaré la requête irrecevable.

Compte tenu de deux dégrèvements accordés par l'administration fiscale en date du 15 mai 2008 et du 24 mars 2014, la totalité des redressements de TVA a été abandonnée soit 595 K€, notamment au sujet des refacturations intragroupe qui ont pu être justifiées.

Par conséquent, les impositions supplémentaires, majorations et intérêts de retard ont été comptabilisés en charge pour un montant total de 1 248 K€ au 31 mars 2016.

Note 6.2 Autres litiges

Note 6.2.1.1 Révocation d'un administrateur Smalto

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.

L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré est fixé au 20 octobre 2016.

Par ailleurs, la Société a assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision.

NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 7.1 Engagements donnés

Francesco Smalto International a mis en nantissement son fonds de commerce situé au 44, rue François 1^{er} à Paris au profit du trésor public, à hauteur de 2.212 K€, au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une TUP le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

La Société fait l'objet de nombreux privilèges pris par les organismes sociaux :

- URSSAF pour 497 K€ (un échéancier a été mis en place)
- Réunica pour 293,8 K€ (un échéancier a été mis en place)

Une inscription de privilège au profit du Trésor a été notifiée le 19 octobre 2010 pour 2 091 K€ au titre du litige fiscal Luxury Distribution Cannes.

En date du 16 septembre 2010 un acte de caution solidaire a été signé au profit du bailleur de la boutique de Cannes exploitée par Luxury Distribution Cannes par la société SMALTO.

Note 7.2 Engagements reçus

Néant

Note 7.3 Entreprises Liées

Bilan	Autres (hors interco)
Actif	
Dépôt de Garantie	181,1
Clients & comptes rattachés	132,0
Autres créances	256,2
Passif	
Dettes fournisseurs	993,5
Autres dettes	80,4
Compte de résultat	
Charges d'exploitation	1 567,0
Produits d'exploitation	0,0

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

* *

*